

## Public et prérequis

Tout le personnel ayant à utiliser des chariots élévateurs après vérification de l'aptitude médicale et disposé de ses équipements de protection individuelle

### Durée

- 7 heures
- 8 participants

### Maintien des connaissances

- Tous les 5 ans

## Principaux contenus

### Réglementation :

- ◆ Connaître les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle
  - Inspection du travail
  - Service prévention des CRAM
  - Médecine du travail
  - Contrôle technique
- ◆ Connaître sa responsabilité pénale engagée en cas d'accident mettant en jeu sa sécurité et/ou celle d'autrui
- ◆ Connaître les conditions requises pour utiliser un chariot automoteur
  - Formation
  - Condition de délivrance de l'autorisation de conduite
  - Condition d'emploi des EPI
- ◆ Connaître les conditions de circulation, en entreprise et/ou sur voie publique répondant aux dispositions réglementaires
  - Code de la route
  - Protocole de sécurité
  - Plan de circulation
- ◆ Connaître les cas dans lesquels le conducteur peut se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour lui-même et/ou pour des tiers

### Fonctionnement des principaux organes et équipements

- ◆ Connaître les principales catégories de chariots et leur caractéristique fonctionnelles
  - Leurs utilisations courantes
  - Leurs limites d'utilisation
- ◆ Connaître et identifier les principaux éléments de l'ensemble élévateur, du circuit hydraulique et du système fournissant l'énergie de traction
- ◆ Connaître et identifier les organes de service et de sécurité et expliciter leur rôle, leurs modalités de fonctionnement et les précautions à prendre pour leur mise en œuvre
- ◆ Connaître et identifier les différents paramètres et leur influence sur la distance de freinage
  - Sol, charge, vitesse
- ◆ Connaître et expliciter les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort et en justifier la nécessité
  - Niveaux d'huile, d'eau, de carburant
  - État de charge
  - Niveau de batterie
  - État des pneus ou des bandages



## AUTORISATION DE CONDUITE R489

### Chariots à conducteur porté V4-08/2021

#### Objectifs généraux

Le conducteur doit être capable de :

- ◆ Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges en utilisant des transpalettes électriques ou gerbeurs en appliquant les consignes de sécurité en vigueur en entreprise, en respectant une marge de productivité,
- ◆ D'assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés,
- ◆ Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

#### Les plus de la formation



- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.

#### Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

#### Validation

- ◆ Attestation de formation remise au participant.
- ◆ Attestation de présence.

#### Agrément

- ◆ Organisme certifié Qualiopi

## Principaux contenus

### Mise en œuvre des mesures de sécurité

- ◆ Identifier les facteurs d'accidents pouvant se produire
  - Vitesse inadaptée
  - Circulation fourche haute
  - Visibilité réduite
  - Massa et charge de gravité de la charge
- ◆ Connaître et identifier les dispositifs de protection du conducteur dont est équipé le chariot et justifier leur fonction
- ◆ Connaître la signification des différents pictogrammes et des panneaux de signalisation routière
- ◆ Connaître et identifier les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est doté le chariot et justifier le mode opératoire préconisé
- ◆ Connaître et identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- ◆ Expliquer les modalités prescrites pour leur transfert et leur stockage en fonction de l'établissement
- ◆ Connaître le bon usage informations contenues dans les plans de circulation ou dans un protocole de circulation
- ◆ Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

### Partie pratique

Le conducteur doit être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur

- ◆ Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- ◆ Vérifier à partir de la plaque de charge, que le chariot à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention
- ◆ Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste
- ◆ Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant ou arrière, en virage y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire

- ◆ Arrêter le chariot en sécurité
- ◆ Effectuer les opérations de maintenance de son ressort
- ◆ Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées

Et suivant la catégorie du chariot :

- ◆ Prendre et déposer une charge au sol
- ◆ Effectuer une mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- ◆ Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- ◆ Assurer depuis le sol, le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- ◆ Assurer à partir d'un quai le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière
- ◆ Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

### Évaluation des connaissances

Le candidat sera évalué à partir :

- ◆ De la fiche d'évaluation des connaissances théorique
- ◆ De la fiche d'évaluation des connaissances pratique correspondant à la catégorie de chariot concernée

### Modalités de la formation

- Présentiel

### Modalité d'évaluation

- Test théorique (QCM avec note minimale)
- Test pratique (Critère d'obtention sur note minimale).

## Moyens

Titre	Approvisionnement
Ensemble multimédia	Secrétariat Pédagogique
Engin de manutention	Site Client

## Compétences et/ou habilitations spécifiques requises pour l'animation

Titre	Approvisionnement
Formateur en Autorisation de conduite ou CACES	Interne

## Ressources pédagogiques pour le formateur

Titre	Approvisionnement	Supports obligatoires
PPT	Service Pédagogique	
Conducteur pédagogique SECURIPREV	Service Pédagogique	
EPI	Service Pédagogique	
Balisage	Service Pédagogique	

## Ressources pédagogiques pour les stagiaires

Titre	Approvisionnement	Supports obligatoires à dupliquer
Livret stagiaire	Service pédagogique	
Feuille de test	1 par participant – serveur pédagogique	

### Supports individuels à remettre obligatoirement

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Attestation de présence		Secrétariat Pédagogique
Attestation de formation		Secrétariat Pédagogique



**R389 à R489**  
Nouvelle catégorie

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés		Nouvelle catégorie
<b>1</b>	Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1.20 m)		<b>1A</b>
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m)		<b>1B</b>
<b>2</b>	Chariots à plateau porteur (charge ≤ 2 tonnes)		<b>2A</b>
	Chariots tracteurs industriels (traction ≤ 25 tonnes)		<b>2B</b>
<b>3</b>	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)		<b>3</b>
<b>4</b>	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)		<b>4</b>
<b>5</b>	Chariots élévateurs à mât rétractable		<b>5</b>
	Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (> 1.20m)		<b>6</b>
<b>6</b>	Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories		<b>7</b>